



Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin
www.bas-rhin.chambagri.fr

Savoir-faire & Terroirs

@ Info en ligne

Nouveauté sur le site internet de la Chambre

Retrouvez les bulletins d'information du Groupement de sylviculteurs du Bas-Rhin en ligne. Dans le numéro de septembre, le compte-rendu de la réunion du groupe de travail du secteur plaine et piémont, ainsi que celui de l'assemblée générale de Bois et Forêt qui a eu lieu à Weyersheim. Mais aussi réponse à une question récurrente : comment faire pour entretenir les jeunes peuplements ?

Accès par la page d'accueil : www.bas-rhin.chambagri.fr, rubrique **Dossiers thématiques puis Forêt**.

En savoir plus

Le service traitement de l'information vous propose sa sélection de textes hebdomadaire.

• PÉRIURBANITÉ

Quel dialogue entre agriculteurs ?

Pour favoriser l'adaptation des systèmes d'exploitation en territoire périurbain et pour que les agriculteurs puissent se constituer en interlocuteurs des autres acteurs du territoire, le maintien d'une activité de dialogue entre agriculteurs périurbains est un enjeu de taille. L'article montre que ce dialogue n'est pas si évident et est bien différent selon les situations. Ces réflexions posent de nombreuses questions quant à l'accompagnement des agriculteurs périurbains.

(Travaux et innovations, n° 149, juin-juillet 2008, p. 17-21)

• LE LIBRE-SERVICE À L'AUGE

Les pratiques des éleveurs

Une enquête réalisée auprès de 14 éleveurs bretons avait pour objectif de réaliser un état des lieux des matériels utilisés en élevage, d'analyser les motivations à l'achat et de mesurer l'impact sur les conduites d'élevages, le niveau d'investissement, le temps de travail et la qualité du lait. La principale motivation des éleveurs était la diminution du temps de travail. D'après les résultats de l'enquête, l'installation d'une auge mobile, alternative au libre-service au silo, a permis de gagner du temps et de la place puis de mieux gérer l'astreinte de l'affouragement. De plus, ce mode d'affouragement a très peu d'impact sur la qualité du lait.

(Cap élevage, n° 31, janvier 2009, p. 13-17)

Pour consulter ces documents, contactez le service traitement de l'information de la Chambre d'agriculture du Bas-Rhin, tél. 03 88 19 17 26 ou envoyez un courriel à documentation@bas-rhin.chambagri.fr

Agriculture périurbaine à Strasbourg

Démarrage du plan d'action

Le partenariat entre la Chambre d'agriculture et la Communauté urbaine de Strasbourg pour une agriculture durable et de proximité entre dans une phase opérationnelle. Un nouvel accompagnement à la diversification et à la conversion à l'agriculture biologique est proposé aux exploitants agricoles en zone périurbaine.

La Chambre d'agriculture, la Ville et la Communauté urbaine de Strasbourg (Cus) ont signé une convention de partenariat le 3 juin dernier à l'occasion de la Ferme en Ville pour la période 2010-2014 afin de développer une agriculture locale durable et innovante. Cette convention cadre est assortie d'un programme de 18 actions pour 2010-2011. Les objectifs stratégiques sont :

- préserver les espaces agricoles et maintenir les exploitations agricoles en identifiant les zones agricoles ayant vocation à être pérennisées, élaborer des plans de circulation agricole et assurer la concertation entre les élus locaux et la profession agricole
- développer une agriculture durable et de proximité en favorisant la diversification des systèmes de production, la conversion à l'agriculture biologique et les pratiques respectueuses de l'environnement d'une part et en développant les circuits courts de commercialisation d'autre part (points de vente collectifs, vente par paniers...)
- renforcer le lien entre le monde agricole, les institutions locales et la population en créant un observatoire de l'agriculture dans la Cus, mettre en place des parcours découverte de l'agriculture et organiser des mani-



Une parcelle dans la communauté urbaine de Strasbourg.

festations comme la Ferme en Ville en juin dernier ou la Ville à la Ferme au printemps prochain.

Etre informé

Quatre réunions de destination des exploitants agricoles ont été organisées pendant la première quinzaine du mois d'octobre avec la Cus, la Chambre d'agriculture, Planète légumes et l'Organisation professionnelle de l'agriculture biologique en Alsace (Opaba). Ces réunions avaient pour but d'informer les agriculteurs sur le plan d'action qui a été lancé et plus particulièrement sur l'accompagnement à la diversification des exploitations et à la conversion à l'agriculture biologique. La Cus a financé une étude afin de mesurer le potentiel de consommation

de produits locaux en circuits courts sur son territoire. Celle-ci a montré qu'il y a un potentiel de développement particulièrement important pour les magasins d'agriculteurs et la vente par paniers.

Des diagnostics de diversification ou de conversion

La diversification d'une exploitation peut consister en la production de fruits ou de légumes, la transformation de produits fermiers, la vente en circuits courts ou la production de cultures énergétiques dans les zones à enjeu environnemental.

La diversification ou la conversion impliquent l'acquisition de nouveaux savoir-faire (pour la production, la transformation et la vente), des

investissements matériels et nécessitent souvent davantage de main-d'œuvre.

Des diagnostics seront proposés aux agriculteurs de la Cus à partir du mois de novembre afin de réaliser un état des lieux de l'exploitation et de réfléchir à un projet d'évolution. Il sera réalisé par la Chambre d'agriculture ou par l'Opaba selon l'orientation choisie par le producteur entre la diversification, la conversion à l'agriculture biologique ou tout autre projet ayant un rapport avec le développement d'une agriculture de proximité. La synthèse de ces diagnostics sera restituée à l'exploitant avec les atouts et contraintes de l'exploitation par rapport au projet et les démarches à entreprendre. La collectivité prend en charge l'intégralité de ces diagnostics. Ceux-ci pourront être complétés par une étude de faisabilité technico-économique en fonction du projet et des besoins de l'exploitant.

Aude Forget,
service gestion du Territoire
tél. 03 88 19 55 95
a.forget@bas-rhin.chambagri.fr

Hélène Clerc,
Opaba
tél. 03 89 24 45 35
helene.clerc@opaba.org

Conseil de saison

Semis de maïs 2011

Déflecteurs obligatoires pour toutes les semences traitées

Un temps suspendu par des procédures judiciaires, l'arrêté du 13 avril 2010 modifiant celui du 13 janvier 2009 fixe les conditions d'enrobage et d'utilisation des semences de maïs traitées par des produits phytosanitaires. Il rappelle que :

- les semoirs monograinne pneumatiques à distribution par dépression doivent être équipés avec un déflecteur à la sortie de la tuyère du semoir (adaptation permet-

tant la réduction de l'émission des poussières de traitement des semences)

- le déflecteur doit être conçu de manière à diriger le flux d'air de la turbine du semoir vers le sol à l'aide de tuyaux et à une hauteur au sol recommandée comprise entre 20 et 30 cm.

Ce déflecteur peut être installé par l'agriculteur ou par son concessionnaire de matériel agricole. L'agriculteur est libre des moyens à mettre en œuvre (choix et qualité des différentes pièces constituant le déflecteur), sous réserve que le déflecteur fonctionne efficacement (obligation de résultats). Il canalise les poussières vers le sol le plus lentement possible afin d'éviter leur disper-

sion. Ces poussières contiennent un faible pourcentage de la substance active utilisée dans le traitement des semences. Le déflecteur apporte une protection supplémentaire vis-à-vis de l'utilisateur et de l'environnement.

Par ailleurs :

- les conditions de vent lors du semis sont identiques à celles prévalant pour l'application des produits phytosanitaires : degré d'intensité inférieur ou égal à 3 sur l'échelle de Beaufort au niveau du sol
- des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter l'entraînement de poussières hors de la parcelle où s'opère le semis
- les opérations de manipulation et de chargement des semences de

maïs enrobées dans les trémies des semoirs doivent être opérées dans des modalités réduisant les prises au vent, l'émission et l'entraînement de poussières.

Toutes ces dispositions précitées seront applicables aux semences de maïs enrobées avec un produit phytopharmaceutique (insecticide, fongicide, répulsif à corbeaux...) à compter du 1^{er} janvier 2011, alors que jusqu'à présent ces dispositions ne s'appliquaient qu'aux semences de maïs enrobées avec un insecticide.

Alain Weissenberger,
service filières végétales
tél. 03 88 19 17 08
a.weissenberger@bas-rhin.chambagri.fr

Le coin du bio

Une journée maraîchage biologique réussie !

Dans le cadre du réseau des fermes de démonstration, l'Opaba et la Chambre régionale d'agriculture d'Alsace ont organisé jeudi 14 octobre une journée technique ayant pour thème "La production légumière en agriculture biologique". Producteurs, futurs producteurs, techniciens, ils étaient une centaine de participants à s'être donné rendez-vous chez la Famille Horrenberger, producteurs à Durrenentzen et la Famille Schmidt, producteurs de

légumes à Vogelsheim. Bien que la matinée ait été orientée principalement sur les pratiques de production de légumes de plein champ (carottes, poireaux, navets...), les aspects de filières ont également été abordés.

La culture sous abris (mâche, épinards, aubergines, salades...) était le thème de l'après-midi, pendant lequel bon nombre d'interrogations ont trouvé réponse auprès des intervenants.

Les objectifs de la journée étaient de donner de l'information sur les techniques employées, mais elle a aussi été un moment de rencontre et de partage pour tous.

Riches de leurs expériences dans la production bio, les deux familles ont partagé leur vécu, leurs problèmes et leur satisfaction de pouvoir transmettre à leurs enfants des fermes économiquement viables et socialement vivables. Sans oublier de rappeler que la production de légumes bio "reste un travail de longue haleine, mais ô combien motivant".



Frédéric Ducastel,
animateur technique Opaba
tél. 03 89 24 45 35
frederic.ducastel@opaba.org